

## Plum

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** jeudi 11 novembre 2021 18:40  
**À:** Plum  
**Objet:** Pour le commissaire enquêteur  
**Pièces jointes:** Contribution-enquete\_PLUm202111.pdf

Monsieur le commissaire enquêteur,

vous trouverez en pièce jointe une contribution de 52 habitants de Fleury-les-Aubrais. Elle concerne le clos du Perron.

Bien cordialement,

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

## Enquête publique PLUm – commune de Fleury-les-Aubrais

### Contribution des riverains du Clos du Perron et d'habitants de Fleury-les-Aubrais

Le projet de PLUm instaure dans ses grands principes des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols ainsi que la sauvegarde et le développement de la biodiversité en zone urbaine.

Nous, riverains du Clos du Perron et autres habitants de Fleury-les-Aubrais, considérons qu'un projet de lotissement sur le Clos du Perron va à l'encontre des objectifs généraux du PLUm.

La commune est propriétaire de parcelles d'environ 6000m<sup>2</sup> situées entre le chemin du Perron, la rue Salvador Allende, la rue des Fossés et l'avenue d'Oradour-sur-Glane, qu'elle veut vendre pour 480.000€. Cet espace public est arboré, végétalisé et constitue une poche de biodiversité. Il se situe le long des terrains municipaux de sport qui sont synthétiques, à côté du Collège Condorcet et du Lycée Jean Lurçat. Le secteur est donc largement artificialisé.

Le chemin du Perron est à ce jour une voie de mobilité douce entre l'avenue d'Oradour-sur-Glane et les rues du Perron et Salvador Allende, donnant notamment accès aux établissements scolaires.

Le projet de lotissement très dense de 19 maisons sur les 6000m<sup>2</sup> appartenant à la commune (soit 315 m<sup>2</sup> par maison moins la voirie, moins le stationnement, moins les locaux techniques) apportera de nouvelles nuisances au secteur en termes de circulation automobile. Par ailleurs, on peut craindre que les futurs éventuels habitants souffriraient, notamment le soir, des pollutions sonores et lumineuses des terrains sportifs se situant à proximité.

Nous demandons qu'un autre projet soit élaboré, plus respectueux de l'environnement et permettant à chacun d'accéder à un coin de nature. Ces parcelles pourraient être destinées à une aire d'échauffement des sportifs, à des jardins familiaux, à un petit espace vert, une micro-forêt... Nous ne sommes pas favorables au statu quo mais à l'élaboration d'un projet qui améliorerait le cadre de vie des habitants.

**Nous demandons donc que les parcelles 624, 133, 623 et 836 soient classées en zone « Parc et jardin » au lieu d'être classées en zone UR3-OL constructible afin qu'un autre projet puisse être élaboré pour le Clos du Perron.**













